



Nice : rumeurs infondées... ou nouvelles opportunités ?

Monsieur le directeur général

Dans le cadre du premier volet de la stratégie immobilière du Cerema, approuvé en conseil d'administration le 26 avril dernier, il est prévu de « quitter et céder » le site de Nice, de « transférer les activités d'essais et de contrôle en laboratoire sur le site d'Aix-en-Provence » et de « transférer les autres activités sur un nouveau site dans l'agglomération niçoise ou à Sophia-Antipolis ».

En application de cette décision, il avait été annoncé que les agents actuellement en poste sur le site de Nice rejoindraient, pour certains, le site hébergeant l'ADEME à Sophia-Antipolis et, pour d'autres, exerçant des activités de laboratoire, le site d'Aix-en-Provence du Cerema Méditerranée.

Seuls 25 agents sont susceptibles de partir à Sophia-Antipolis. Or, comme vous l'avez évoqué au comité technique du 22 novembre dernier, le site actuel de l'ADEME pourrait ne pas convenir notamment du fait d'une surface insuffisante.

Par ailleurs, des rumeurs circulent au sein du personnel selon lesquelles l'actuel bâtiment du Cerema à Nice (56 boulevard Stalingrad) serait susceptible d'être occupé par la DDTM 06 et plus particulièrement par son service maritime. Il ne ferait donc plus l'objet d'une cession. Nous souhaitons aujourd'hui nous en faire l'écho de manière urgente car, si ces rumeurs s'avèrent exactes, cela soulève à notre sens au moins deux questions très importantes :

1. Quelles conséquences le renoncement à la cession du site de Nice (et l'absence d'une partie au moins des subsides issus de celle-ci pour le Cerema) est-elle susceptible d'avoir sur le projet immobilier global du Cerema (et en tout cas sur le premier volet déjà validé) ? En effet, même si les éléments de financements complet du schéma pluriannuel de stratégie immobilière ne sont pas encore définis, vous nous avez expliqué que les orientations de celui-ci dépendraient des ressources dont le Cerema pourrait disposer et notamment de la capacité du Cerema d'une part d'inscrire dans son projet des cessions de sites et d'autre part de l'autorisation qui pourrait être donnée au Cerema de percevoir tout ou partie du produit de la vente des locaux libérés. Or, de ce point de vue, la vente du site de Nice, « pépite du Cerema » selon les termes du commissaire au gouvernement en conseil d'administration, constitue aux yeux des administrateurs ayant approuvé le projet (dont nous ne sommes pas) une condition essentielle à l'ensemble du projet. Les représentants des ministères ont ainsi insisté, le 26 avril dernier, sur l'importance de la cession des sites de Nice et du Bourget, indiquant qu'il n'y aurait plus d'équilibre sans l'apport des produits de cessions de ces deux sites...
2. N'est-ce pas l'occasion de conserver le site de Nice, en y accueillant, outre les équipes actuelles du Cerema, celles de la DDTM 06 ? N'oublions pas qu'il y a 20 ans, le laboratoire comprenait entre 40 et 45 agents avec des locaux techniques. Pourquoi ne pas envisager demain que le site actuel du Cerema à Nice accueille, en plus de nos équipes, le service maritime de la DDTM 06 ?

Si cette rumeur est au contraire inexacte, il nous paraît très urgent que vous clarifiez les choses. En effet, deux agents ont déjà quitté le Cerema, d'autres seront amenés à le faire pour éviter d'être affectés à Aix-en-Provence, et cela sans compter les agents qui ne souhaitent pas que leur poste soit transféré à Sophia-Antipolis. C'est l'avenir même des agents affectés aujourd'hui à Nice, de leurs activités et de leurs compétences qui est en jeu.

Cordialement.

Nice le 17 janvier 2017